
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par la modification des règles applicables sur le côté sud de l'avenue Bernard comme suit :
 - a) le remplacement, au sous-paragraphe b) du paragraphe 1), de « l'avenue Bernard » par « la rue Hutchison » ;
 - b) l'ajout du nouveau sous-paragraphe c) suivant, sous le paragraphe 1) :

« c) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Champagneur et un autre point situé à une distance de 11 mètres : stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps. De plus, arrêt interdit de 7h à 8h le mercredi et vendredi, du 1er avril au 30 novembre. »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2020.

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement